



Projet de convention au titre du soutien de l'Espace France Rénov' du département de l'Eure et du déploiement du programme SARE sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg

# ESPACE FRANCE RENOV' CC DU PAYS DU NEUBOURG

# CONVENTION DE PARTENARIAT

2024

# Entre les soussignés :

D'UNE PART,

Εt

L'Espace France Rénov' de SOLIHA Normandie Seine, sis 20 rue Joséphine –
 27000 Evreux, déclaré association de loi 1901, représenté par sa Présidente,
 Madame Diane LESEIGNEUR.

D'AUTRE PART,

#### Préambule

La Communauté de Communes du Pays du Neubourg a souhaité s'inscrire dans le cadre du programme SARE en apportant un soutien financier à l'Espace Conseil FAIRE de SOLIHA Normandie Seine, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021. L'Espace Conseil FAIRE a changé de nom pour devenir au 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'Espace France Rénov', en lien avec le lancement du service public France Rénov' initié par le Gouvernement. Afin de garantir la continuité du service public, l'Espace France Rénov' poursuit les mêmes missions.

Dans le cadre d'un courrier ministériel en date du 24 avril 2023, il a été indiqué qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2024, la continuité du soutien de l'Etat dans le service public sera garantie pour une année supplémentaire. Il est donc nécessaire de procéder à la réalisation d'un deuxième avenant à la convention initiale afin de permettre la poursuite des missions de l'Espace France Rénov' au sein de la CCPN.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 sur le territoire, l'Espace France Rénov' a réalisé 400 actes d'information, de conseil et d'accompagnement en faveur d'une rénovation énergétique performante.

Face à cette opportunité et ses résultats, la Communauté de Communes du Pays du Neubourg a donc décidé de renouveler son soutien à l'Espace France Rénov' au titre de l'année 2024.

#### Les Espaces France Rénov' ont pour mission de :

- 1. <u>Proposer</u> aux ménages un parcours d'information et d'accompagnement pour la rénovation énergétique ;
- 2. <u>Sensibiliser</u> et de <u>délivrer</u> des conseils neutres, gratuits et indépendants auprès du grand public, des professionnels et des institutionnels ;

#### En complément, les Espaces France Rénov'

✓ **Interviennent** dans le cadre d'initiatives innovantes mises en place par les collectivités locales (Régions, Départements, Communauté de Communes, ...) en faveur des économies d'énergie et de la rénovation énergétique,

- ✓ **Jouent** un rôle prépondérant dans l'animation des actions menées par les acteurs locaux, dans le cadre de Plans Climat Energie Territoriaux, démarches TEPCV (*Territoire à Energie positive pour la Croissance verte*), ou TEPOS (*Territoire à Energie Positive*).
- ✓ **Possèdent** par ailleurs un certain nombre d'outils pédagogiques (maquettes, expositions ...) qu'ils peuvent mettre à disposition pour compléter leurs actions de sensibilisation et d'information auprès du grand public.

<u>Dans le cadre de ces actions</u>, les Espaces France Rénov' fournissent des informations d'ordre technique, économique et environnemental qui ont pour objectif d'aider les demandeurs (particuliers, entreprises et plus généralement personnes physiques et / ou morales ...) à réaliser leurs choix relatifs à leurs projets de rénovation énergétique et aux économies d'énergie.

S'appuyant sur l'Espace Info-Énergie créé en 2001, *l'Espace France Rénov'* de SOLIHA intervient depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 sur la totalité du département de l'Eure, à l'exception de l'Agglomération Seine Eure qui possède sa propre Plateforme de la Rénovation Énergétique.

<u>Le socle de financement de ce service public</u> est constitué des Certificats d'Economies d'Energie apportés par l'intermédiaire de l'ADEME (50%) et la subvention de la Région Normandie (maxi 25%) pour :

- ✓ **Impulser** une nouvelle dynamique territoriale de la rénovation énergétique,
- ✓ Structurer le parcours des ménages sur le territoire en les informant, accompagnant dans leurs projets de rénovation énergétique notamment autour du Chèque Éco-Énergie de la Région Normandie,
- ✓ **Sensibiliser** le grand public autour d'un service de conseils neutres et gratuits sur les économies d'énergie et plus largement sur la rénovation énergétique.

La contrepartie financière de ce service, l'information/l'accompagnement des particuliers, l'animation de permanence(s) mensuelle(s) délocalisée(s) et la réalisation d'actions territorialisées sont assurées dans le cadre d'un <u>soutien financier assuré par</u> les collectivités.

### Il a été convenu ce qui suit :

#### Article 1 - Objet de la convention

Par la présente convention, *l'Espace France Rénov'* de SOLIHA s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre une action d'intérêt général, sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg.

Cette action est destinée à sensibiliser un large public à la maîtrise de l'énergie, à la rénovation énergétique dans le parc résidentiel au travers d'une mission de sensibilisation, d'information et de conseil des particuliers et d'accompagnement de ces publics dans la rénovation énergétique des logements.

Par la présente convention, la Communauté de Communes du Pays du Neubourg et l'Espace France Rénov' de SOLIHA Normandie Seine fixent les modalités de l'action proposée par *l'Espace France Rénov'* à destination des habitants du territoire, ainsi que le rôle et les responsabilités de chaque partie.

#### Article 2 – Engagement de l'Espace France Rénov' de SOLIHA Seine Normandie

L'Espace Conseil FAIRE de SOLIHA Seine Normandie s'engage à assurer les missions définies dans le cadre des actes métiers du programme SARE au titre de :

- ✓ <u>L'information</u>, conseil des ménages ou des syndicats de copropriétaires pour la rénovation énergétique de l'habitat :
  - L'information de 1<sup>er</sup> niveau d'ordre générale : juridique, technique, financière et sociale (A1)
  - Le conseil personnalisé avec des informations ajustées aux caractéristiques du projet (A2)
  - L'accompagnement du demandeur pour la réalisation des travaux de rénovation énergétique (A4/A4-bis) en lien notamment avec le Chèque Éco-Énergie de la Région Normandie
- La dynamique de rénovation énergétique :
  - La sensibilisation, la communication et l'animation auprès du grand public (C1)
  - L'information auprès des professionnels et acteurs locaux (C3)

Attaché à offrir un service de proximité, et adapté aux possibilités des demandeurs, *l'Espace France Rénov'* propose différents lieux de rencontre :

- √ dans le lieu des <u>permanences d'informations</u> sur le territoire de la CCPN
- √ à l'occasion de deux animations ponctuelles organisées sur le territoire auprès du grand public ou des acteurs locaux / professionnels du bâtiment.
- √ dans les bureaux de SOLIHA Normandie Seine situés à Évreux,
- ✓ ou encore par téléphone, par message électronique ou en visio-conférence au besoin.

Aussi, dans le cadre de cette convention de partenariat, SOLIHA Normandie Seine met à disposition, les moyens techniques et humains de *l'Espace France Rénov'* pour :

# Assurer ce service public d'accueil, d'information et d'accompagnement des particuliers

- Dans leurs projets de rénovation énergétique
- Sur la maîtrise de l'énergie de les logements à travers notamment la mise en place d'éco-gestes
- Sur l'utilisation des énergies renouvelables dans les projets de rénovation ou de construction
- Et conduire des actions d'animation et de sensibilisation sur cette thématique sur l'ensemble du territoire communautaire

En parallèle de la réalisation des actes métiers du programme SARE et de la tenue des permanences d'information délocalisées, l'Espace Conseil FAIRE de SOLIHA s'engage à développer différentes actions déclinées sur le territoire comme suit :

- Proposer aux collectivités (mairies, communauté de communes), à leur initiative ou de façon spontanée, des articles à insérer dans leurs supports communaux ou intercommunaux (magazines, sites internet, panneaux lumineux...);
- <u>Informer</u> la collectivité en cas de participation à une manifestation locale sur sollicitation d'acteurs du territoire;
- <u>Participer</u> aux réflexions menées par la collectivité autour du développement durable et des sujets liés à l'énergie (réunions publiques, comité de pilotage, ...) notamment dans le cadre de l'élaboration ou du suivi d'un Plan Climat Air Energie Territorial;
- Faire le lien avec les missions d'amélioration de l'habitat menées sur le territoire, le cas échéant, en s'assurant des actions complémentaires à développer et/ou informations à diffuser auprès des habitants sur ces missions.
- Envoyer chaque année les données statistiques de fréquentation du service et tenir informer la collectivité de toute évolution liée à l'action en lien avec les outils numériques mis à disposition par l'ADEME via l'outil de saisie des contacts et de suivi des projets, SARénov' ainsi que le Tableau de Bord du SARE (TBS) permettant la remontée d'indicateurs pour l'évaluation du programme.
- S'engage à apposer le logo de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg à tous les documents de communication liés au projet.

Si la collectivité-souhaite aller plus loin dans l'accompagnement que peut lui fournir l'Espace France Rénov', un avenant pourra être réalisé afin d'inclure des actions complémentaires.

A cette fin, l'Espace France Rénov' de SOLIHA propose dès à présent, en annexe, une liste d'actions pouvant être mises en place.

Celles-ci sont destinées au grand public pour renforcer l'action de sensibilisation sur l'utilisation rationnelle de l'énergie et sur les actions qui peuvent être menées individuellement.

#### Article 3 - Engagements de la collectivité

Afin de soutenir *l'Espace France Rénov'* de SOLIHA Normandie Seine dans le cadre de sa mission d'intérêt général et faciliter le déploiement du programme SARE sur son territoire, la collectivité s'engage à verser une contribution forfaitaire dont le montant est défini à l'article 7.

### <u>La collectivité s'engage, par ailleurs, à promouvoir sur son territoire l'action de l'Espace</u> <u>France Rénov' en :</u>

- <u>Effectuant</u> la communication nécessaire au sein des communes et acteurs du territoires (associations locales...) notamment à l'occasion de conseils communautaires;
- S'assurant de l'affichage des permanences dans les communes ainsi que la mise à disposition de locaux pour leur réalisation ;
- Communiquant sur son site internet, ainsi que dans le cadre de Newsletter ou de magazine de la collectivité sur les permanences de l'Espace France Rénov' et son activité :
- <u>Relayant</u> la mission et les permanences de l'Espace France Rénov' auprès des opérateurs de service public du territoire;

- ✓ <u>Invitant</u> l'Espace France Rénov' sur les évènements de la collectivité liés à la thématique de la transition énergétique ;
- Associant l'Espace France Rénov' aux réflexions menées par la collectivité autour du développement durable et des sujets liés à l'énergie notamment dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial

Pendant l'exécution de l'action, le conseiller France Rénov' reste sous la seule responsabilité hiérarchique et juridique de SOLIHA Normandie Seine, qui demeure son employeur. A ce titre, son activité sera assurée en responsabilité civile et professionnelle par SOLIHA Normandie Seine.

#### Article 4 - Objectifs quantitatifs

A titre indicatif, les actions, précédemment citées aux articles 2 et 3 respectifs, doivent permettre de poursuivre les objectifs suivants :

Objectifs liés à l'accompagnement des ménages	Nombre d'actes
A1: 1er niveau d'information	172
A2 : Conseil personnalisé	120
A4-1 : Accompagnement aux travaux de rénovation énergétique (phases amonts du chantier)	9
<b>A4-bis</b> : Accompagnement aux travaux de rénovation énergétique (phases amonts, préparation, réalisation du chantier puis suivi post-travaux)	9
Objectifs liés à la dynamique de rénovation	Nombre d'animations
<b>C1 ou C3 :</b> La sensibilisation, la communication et l'animation auprès du grand public ou des professionnels du bâtiment.	2

Ces objectifs sont donnés à titre indicatif ; une fongibilité est possible entre les actes métiers A4 et A4bis.

L'Espace France Rénov' s'engage également à assurer la réalisation de ces actes métiers audelà des volumes indiqués, et dans la limite de 10%. En cas de dépassement supérieur à 10%, un avenant sera annexé à la présente convention.

#### Article 5 – Prêt de matériel

Lors de prêt de matériel à titre gracieux par *l'Espace France Rénov'* de SOLIHA, la collectivité sera responsable de celui-ci. Chaque prêt fera l'objet d'un inventaire rédigé par *l'Espace France Rénov'* et remis à la collectivité, sur le quel figurera les objets prêtés et leur valeur.

En cas d'incident, la collectivité s'engage à communiquer les coordonnées de son assureur à SOLIHA.

#### Article 6 - Durée de la convention

La présente convention prend effet à la date de signature de la convention jusqu'au 31 décembre 2024. Elle pourra être modifiée par avenant.

#### **Article 7 - Dispositions financières**

La contribution de la collectivité est une subvention annuelle dont le montant global annuel est basé sur un forfait de 0.30 euros par an par habitant, **soit 6 741,60 €** pour 22 472 habitants recensés par l'INSEE (2017).

L'Espace France Rénov' étant un service d'intérêt général, l'aide attribuée n'entre pas dans le champ d'application de la TVA.

#### Article 8 - Modalités de paiement

Le montant annuel fixé à l'article 7 ci-dessus sera versé au bénéficiaire par la collectivité selon les échéances suivantes :

- 80 % soit 5 393,28 € à la signature de la présente convention
- 20 % soit 1 348,32 € au terme de l'action, sur production du bilan de l'action, avant le 1<sup>er</sup> avril de l'année suivante.

#### Article 9 – Confidentialité et secret professionnel

Hormis dans le cadre des actions de communication réalisées dans le cadre du projet, les parties s'engagent à conserver confidentielles, tant pendant l'exécution de la convention qu'après la fin de celle-ci, les informations de toute nature auxquelles elles pourraient avoir accès dans le cadre de l'exécution des présentes. Elles s'engagent également à faire respecter strictement cette obligation par leurs personnels et sous-traitants éventuels.

## Article 10 - Obligations comptables

**L'Espace France Rénov'** de SOLIHA s'engage à fournir chaque année le compte-rendu financier propre à la mission, signé par la Présidente ou toute personne habilitée, dans les trois mois suivant sa réalisation ou avant le 1er juin au plus tard de l'année suivante.

L'Espace France Rénov' de SOLIHA, qui est soumis à l'obligation légale de faire procéder au contrôle par un commissaire aux comptes, s'engage à transmettre aux financeurs copie du rapport produit par celui-ci dans les délais utiles.

#### Article 11 - Evaluation

L'Espace France Rénov' de SOLIHA délivrera, après la réalisation de l'action, un bilan quantitatif et qualitatif, comprenant des indicateurs de suivi. Le bilan sera l'occasion de faire le point sur l'année écoulée et de présenter les perspectives pour la suite de l'action. L'évaluation portera notamment sur l'impact de l'action, au regard de son utilité sociale ou de l'intérêt général, et sur les prolongements susceptibles d'être apportés à la convention, y compris la conclusion d'une nouvelle convention.

#### Article 12 - Avenant

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1er.

#### Article 13 - Sanctions et Résiliation

La convention peut être résiliée, d'une part d'un commun accord par les parties signataires, d'autre part par l'une des parties en cas de non-respect des engagements prévus à la convention par l'autre partie sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir. Cette résiliation se fera à la fin du 1er semestre ou à la fin de l'année civile selon la date à laquelle sera fait l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception.

#### **Article 14 - Contentieux**

Tout litige qui pourrait naître à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution donnera lieu à une tentative de règlement amiable entre les parties. A défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant le Tribunal compétent.

Fait	en c	deux	exemp	laires	originaux,
------	------	------	-------	--------	------------

à , le à Evreux, le

Jean-Paul LEGENDRE
Président de la Communauté de
Communes du Pays du Neubourg

Diane LESEIGNEUR
Présidente de
SOLIHA Normandie Seine

# **ANNEXES**

#### Les actions ponctuelles qui peuvent être réalisées par l'Espace France Rénov' :

#### IMPORTANT,

Ces actions ne sont pas comprises dans la convention, elles nécessitent un avenant ou une convention spécifique si la collectivité souhaite les mettre en place.

Elles peuvent être menées indépendamment ou intégrées dans un évènement (exemples : Semaine Européenne du Développement Durable, la Fête De l'Energie, etc.)

Action	Descriptif
Défi Citoyens Locaux d'Implication pour le Climat et la Sobriété (DECLICS)	Action dont le but est de réaliser 8% d'économie d'énergie, d'eau et de déchets chez soi grâce à la mise en place d'éco-gestes sur la période hivernale. Ce jeu peut se faire en équipe avec un capitaine.  Animation du défi DECLICS auprès du grand public. Recrutement des équipes sur le territoire Formation des capitaines d'équipe à la lecture des factures et au suivi des participants. Animation de réunions « Tuperswatt » permettant l'échange entre les coéquipiers. Mise à disposition de mallettes d'outils de mesure pour appuyer le côté pédagogique de la démarche. L'option mobilité peut être mise en place avec le soutien du service de la direction des transports.
Qui veut gagner des watts ?	Quiz avec échanges sur les pratiques d'éco-gestes et sensibilisation sur les consommations d'énergie dans l'habitat.  Préparation et animation d'une conférence interactive sur les éco-gestes destinée à tout public.
Visite de site	Visite de chantier, maison rénovée. Visite de copropriétés rénovées.  Animation de visite de site exemplaire en direction du public, des services et communes. La visite se fait en présence d'un Conseiller Info-Energie et si possible d'un artisan, architecte, ingénieur responsable du chantier. Ces visites permettent de valoriser des constructions ou rénovations performantes, si possible avec des matériaux bio-sourcés ou équipements performants.

Café - débat	Un échange libre autour des économies d'énergie dans le logement.  Préparation et animation d'un café/débat sur différentes thématiques liées à la maîtrise de l'énergie.  Le but est de trouver un cadre accueillant (autour d'un café, par exemple) pour créer un échange sur ces thématiques de manière conviviale.  Le café/débat sera animé par un Conseiller Info-Energie qui pourra faire intervenir un professionnel ou un porteur de projet afin d'avoir des retours d'expériences pour alimenter le dialogue.  La recherche d'un cadre convivial est important afin d'amener la réflexion sur ces thèmes à destination de publics différents des contacts rencontrés habituellement sur les salons ou autres animations plus « classiques ».
Stand sur salon	Tenue d'un stand d'information sur la maîtrise de l'énergie.  Aller au-devant des habitants du territoire et informer sur le rôle de l'EIE.  Exemple de salon : salon de l'Habitat ou autres événements.
Balade Thermographique	Le déroulé d'une balade thermographique est le suivant : un groupe de personnes se 'balade' avec un Conseiller FAIRE muni d'une caméra thermique. Ils visualisent des façades de maison pour mettre en évidence des défauts d'isolation. Le CIE propose des solutions techniques aux participants. Aussi la balade thermographique est clairement une opportunité pour conseiller de nombreuses personnes sur les travaux d'économie d'énergie en illustrant ses conseils de clichés thermographiques personnalisés.
Information des agents territoriaux	Conférence, réunion d'information sur différentes thématiques, au choix, telles qu'une présentation de l'Espace Info-Energie, les éco-gestes, la rénovation énergétique, les aides financières.  Préparation et animation d'une réunion d'information, en concertation avec les communes, auprès des agents communaux du territoire.